

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 9 JUILLET 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_056 : CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET FIXATION DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

L'an deux mille vingt , le neuf juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 9 juillet 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Camille DEMAZURE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie-Edith NESPOULOUS, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE, Messieurs Jacques ROUSSEL, Christian LAFON, Jacky MIQUEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Geneviève MARTY (pouvoir à Michel FRANQUES)

Votants : 50

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 JUILLET 2020

N° DEL2020_056 : CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET FIXATION DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Le (La) PRÉSIDENT(E), rapporteur,

L'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que es collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public définie à l'article L1121-3 du code de la commande publique.

La commission de délégation de service public intervient dans les procédures de passation de délégations de service public.

Elle a un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats et de donner un avis sur les avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

La commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

L'élection est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à l'article D1411-5 du CGCT, les règles de dépôt des listes sont fixées par l'assemblée délibérante.

Les candidatures prennent la forme d'une liste qui, comprend :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT) ;
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D 1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT).

Il est proposé de fixer la date limite de dépôt des listes candidates au plus tard à 12 heures le jour de la séance au cours de laquelle les membres de la commission seront élus. Le dépôt interviendra par remise en mains propres de la liste sous pli cacheté au secrétariat de la présidente – Parc François Mitterrand à Saint-Juéry.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

CRÉE la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

ACTE la composition de la commission de délégation de service public conformément à l'article L1411-5 du CGCT à savoir :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président la commission,
- cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle

FIXE les modalités de dépôt des listes candidates pour siéger à la commission de délégation de service public ainsi qu'il suit :

1/ Les listes présentées comportent :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L.1411-5 II du CGCT) ;

ou

- moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D. 1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L. 1411-5 II du CGCT).

2/ Le dépôt interviendra par remise en mains propres de la liste sous pli cacheté au secrétariat de la présidente – Parc François Mitterrand – Saint-Juéry au plus tard à 12 h le jour de la séance au cours de laquelle les membres de la commission seront élus.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 juillet 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL